



IMAGINE DEMAIN

Bimensuel togolais d'information générale | N°0038 Lundi 11 avril 2022

ECO & FINANCE

P.5

Victoire Tomegah-Dogbé, Premier Ministre, le 29 mars 2022



Le gouvernement consolide son partenariat avec le secteur privé.

Eco & Finance

L'AGET qui fête 15 ans était en Assemblée Générale ordinaire P.4



santé

ENTRETIEN/Pr Mounerou Salou P.2



« La résistance aux antimicrobiens, c'est peut-être la prochaine pandémie à combattre »

Eco & Finance

Entretien/Komi Tsowou, économiste du PNUD P.7

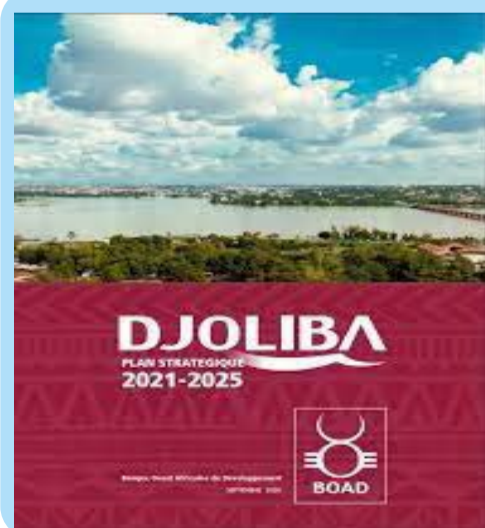


« La zone de libre-échange africaine accentuera la compétition dans le secteur privé mais demeure source d'opportunités pour les économies africaines »

ECO & ENTREPRISES

« CORIS MONEY » pour plus d'inclusion financière. P.6

La « Soirée Amazone » à « IOKA HOTEL & SUITES », une soirée débat-rencontre qui fait la part belle aux femmes. P.6



Des résultats obtenus en 2021 dans l'exécution du Plan Djoliba 2021-2025 par la BOAD. P.3



L'information juste.

republicoftogo.com

ENTRETIEN/Pr Mounerou Salou

« La résistance aux antimicrobiens, c'est peut-être la prochaine pandémie à combattre ».

Mounerou Salou, Professeur de bactériologie-virologie est le point focal pour le suivi de la résistance aux antimicrobiens pour le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins. Il est aussi le responsable du laboratoire national de référence pour la résistance aux antimicrobiens.

Le vendredi 03 décembre 2021, il a animé à l'Université de Lomé, une conférence d'actualité sur le thème « La résistance aux antimicrobiens en Afrique de l'Ouest : état de lieux et perspectives ». Pr Salou fait le point avec « Imagine Demain » sur la résistance aux antimicrobiens, un problème majeur de santé publique, dû à l'usage abusif et excessif de médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale et dans la production alimentaire. Il nous alerte sur le fait que, dans les prochaines années, les infections courantes pourraient être à nouveau meurtrières à cause de la Résistance aux antimicrobiens.

Imagine Demain : Qu'est que la résistance aux antimicrobiens ?

Pr Mounerou Salou : La résistance aux antimicrobiens c'est lorsque des micro-organismes (bactéries, virus, champignons, parasites) deviennent résistants aux antimicrobiens (les antibiotiques, antiviraux, antifongiques, antiparasitaires). Cette résistance apparaît parce que nous n'utilisons pas bien les antimicrobiens, ce qui rend les microbes insensibles à leur action.

Il y a des micro-organismes qui, de façon naturelle, peuvent être spontanément résistants à des antimicrobiens donnés et il y en a qui leur sont sensibles. Ceux qui sont sensibles peuvent évoluer et devenir résistants en cas d'usage inadéquat et abusif de ces médicaments antimicrobiens, trouvant des moyens pour échapper à leur action. Cela a pour conséquence que des médicaments ne parviennent plus à guérir des infections.

Pourquoi ce sujet suscite-t-il un intérêt particulier ?

Nous risquons d'arriver dans une situation d'impasse thérapeutique où nous n'aurons plus de moyens de traitement des infections. Les derniers antibiotiques ont été mis au point vers l'an 2000 soit il y a 22 ans. Ils sont donc assez anciens. Malheureusement, de nombreuses résistances aux antibiotiques sont apparues et il n'y a pas de perspectives de mise au point des produits de remplacement à court terme. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) alerte sur le fait que, si nous ne faisons rien en 2050, la résistance va tuer dix millions d'individus par an, plus que les accidents de la voie publique, plus que le diabète, le tétanos.

Or, 2050, c'est demain. Donc dès à présent, il faut faire quelque chose pour contenir les résistances. La résistance aux antimicrobiens, c'est peut-être la prochaine pandémie à combattre. Le problème étant planétaire, en 2015, les grandes organisations internationales qui s'occupent de la santé humaine, animale, végétale-Organisation Mondiale de la Santé(OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), - et plus tard de la santé environnementale se sont mises ensemble pour adopter un plan d'action mondial qui devrait permettre partout dans le monde de contenir ou d'endiguer le fléau.

Concrètement, le problème se pose-t-il au niveau de la population qui utilise de manière irrationnelle les antibiotiques ?

Il concerne à la fois les praticiens dans le domaine de la santé humaine, animale, de l'agriculture, tout comme les malades et tout le monde. Il arrive qu'une personne se voit prescrire 24 gélules, en consomme 20 et donne les 4 restantes à son frère qui semble affecté par la même maladie. Non ! Il faut



Pr Mounerou Salou

comprendre que la prise des antibiotiques n'est pas automatique.

Ce ne sont pas des bonbons ou des petits pains qu'on va acheter. Je ne peux prendre des médicaments que sur prescription médicale ou sur avis d'un pharmacien. D'ailleurs, si vous le vérifiez, le pharmacien dans la limite de ses prorogatifs ne vous donnera que ce qu'il vous faut ou vous donnera des conseils. Il peut vous donner un calmant, un antalgique, le temps que vous aller voir un médecin ou un prescripteur.

Quel est l'état des lieux de la résistance aux antimicrobiens en Afrique de l'ouest et précisément au Togo ?

En Afrique de l'ouest la situation est alarmante. Elle n'est pas propre au Togo. Aussi, on a tendance à dire que les microorganismes sont sans frontières. La preuve, pour les virus, le coronavirus a été un exemple. Dès qu'il y a eu un cas en Chine, quelque temps après, le virus est arrivé au Togo. C'est la même chose. Vous allez aujourd'hui en Chine faire des achats, si vous n'êtes pas dans les règles d'hygiène, de lavage de mains, vous reviendrez avec des bactéries.

Nous-mêmes, nous sommes une bombe microbiologique. Quand quelqu'un décède, ce sont ses propres bactéries qui

accélèrent sa décomposition. Ce ne sont pas des fournies qui viennent d'ailleurs. Ces bactéries vivent avec nous et sont des bactéries «amies ». Elles profitent de nous mais nous aident à obtenir certaines substances qui nous permettent de bien vivre. Lorsque nous prenons les antibiotiques de façon abusive, nous les tuons. Ne voulant pas mourir, elles vont mettre en place des mécanismes pour résister et on peut aller vers le développement de bactéries multi-résistantes voir des bactéries hautement résistantes.

Aujourd'hui, on découvre ces bactéries multi-résistantes dans notre sous-région avec la production d'enzymes, comme Capa-pénémases, Béta-lactamases à spectre élargie...Par exemple lorsqu'une bactérie produit une bêta -lactamase à spectre élargie, il y a toute une gamme d'antibiotiques de la famille des bêta-lactamines qui n'est plus utilisable alors que ce sont les antibiotiques les plus accessibles, les moins dangereux.

Les bêta-lactamines constituent 80% des prescriptions. Prenons les bêta-lactamases à spectre élargie. Le terme spectre élargie leur confère la propriété de détruire des antibiotiques de plusieurs niveaux d'efficacité. Ils peuvent anéantir jusqu'au

niveau 3 sur une échelle de 4 niveaux d'antibiotiques. Par exemple, le staphylococcus aureus est résistant à la méticilline. Dès que j'ai cette bactérie, je ne peux plus utiliser les bêta-lactamines pour me soigner.

Qu'est qui se fait aujourd'hui ? Quels sont les perspectives pour lutter contre la résistance aux antibiotiques ?

Pour combattre la résistance aux antimicrobiens, il y a le plan d'action adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015 dont j'ai parlé. Chaque pays était instruit d'élaborer son plan d'action national, en s'alignant sur le plan mondial qui comporte 5 objectifs majeurs.

- Primo, c'est sensibiliser, parce qu'il faut que les gens prennent consciences.
- Secondo, c'est renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche, donc mener des études pour apprécier l'ampleur du phénomène.
- Tertio, il faut prioriser la prévention et le contrôle des infections. La vaccination par exemple permet de prévenir des infections contre lesquels on utilise à tort les antibiotiques. Contre

une maladie virale, si je me fais vacciner, j'évite d'utiliser un anti-biotique et je serai à l'abri des infections résistances aux traitements antibiotiques. Il faut également que nous respectons les mesures d'hygiène et d'assainissement.

- Quarto, il ya aussi le bon usage ou l'usage rationnel des antimicrobiens. Il faut former les prestataires de soins à la bonne prescription des antibiotiques.
- Le dernier objectif, pas des moindres, c'est la mobilisation de ressources financières pour avoir les moyens pour lutter contre ce fléau.

Au Togo, un plan d'action a été rédigé. Un laboratoire national pour le suivi de la résistance aux antimicrobiens a été identifié. Un point focal national a été désigné. Nous participons depuis 4 ou 5 ans aux actions mondiales décrétées : journée mondiale de lavage des mains, semaine de bon usage des antimicrobiens... Des actions de sensibilisation se font. Si vous remarquez maintenant au niveau des officines de pharmacies, vous n'avez accès à un antibiotique que sur présentation d'une ordonnance.

Il y a des activités que vous ne voyez pas, par exemple, sur le contrôle de la qualité des médicaments antimicrobiens. Il y a des actions qui se font discrètement mais la première reste la sensibilisation et cela fait partie de ce que vous les journalistes, vous nous aidez à faire, à apporter l'information pour une meilleure compréhension du problème et une meilleure prise de conscience.

L'antibiotique n'est pas automatique ! L'antibiotique n'est pas du pain ! Un médicament doit être pris sur prescription ou sur avis d'un pharmacien.

Propos recueillis par Joseph Boboe

Des résultats obtenus en 2021 dans l'exécution du Plan Djoliba 2021-2025 par la BOAD.

2021, la première année de mise en œuvre du Plan stratégique de la BOAD, Plan Djoliba 2021-2025, a permis à la banque sous-régionale d'avancer dans des domaines sensibles comme l'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique, et en faveur de l'agriculture dans l'espace UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaines).

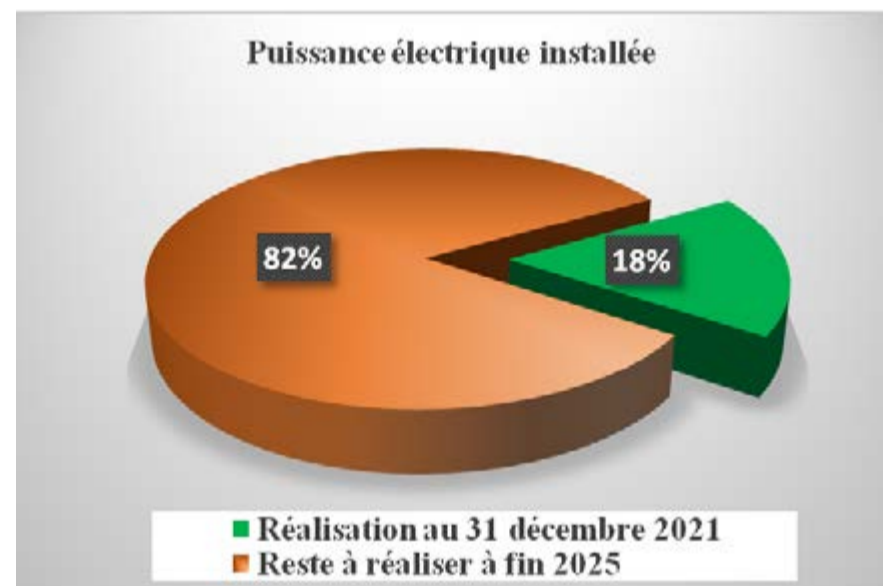
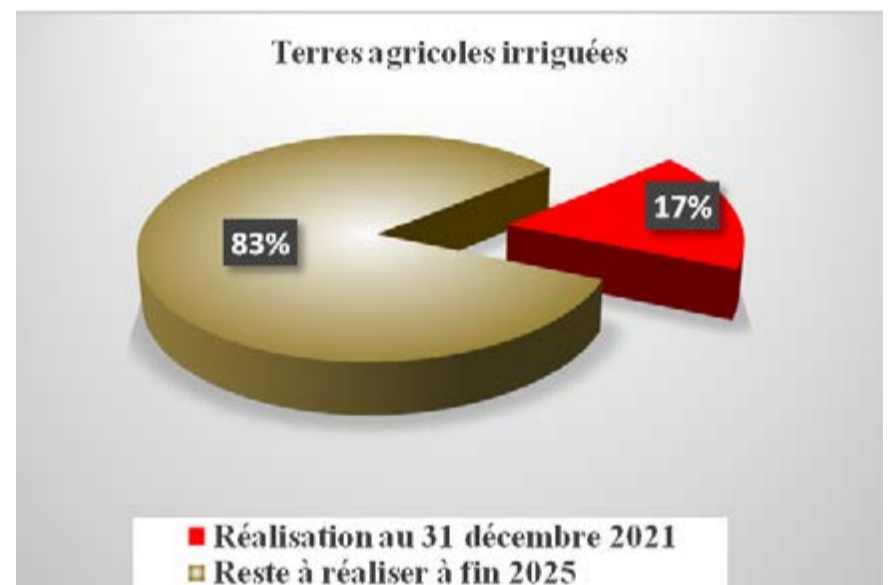
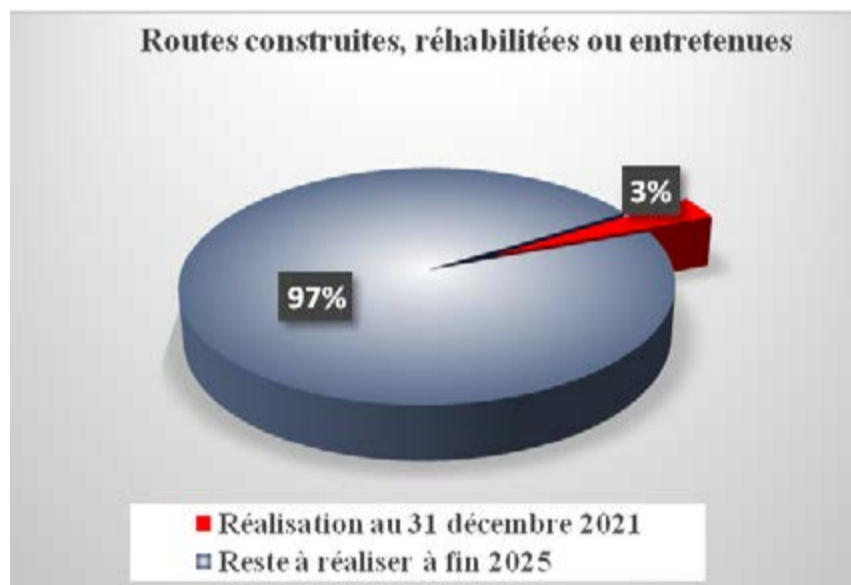
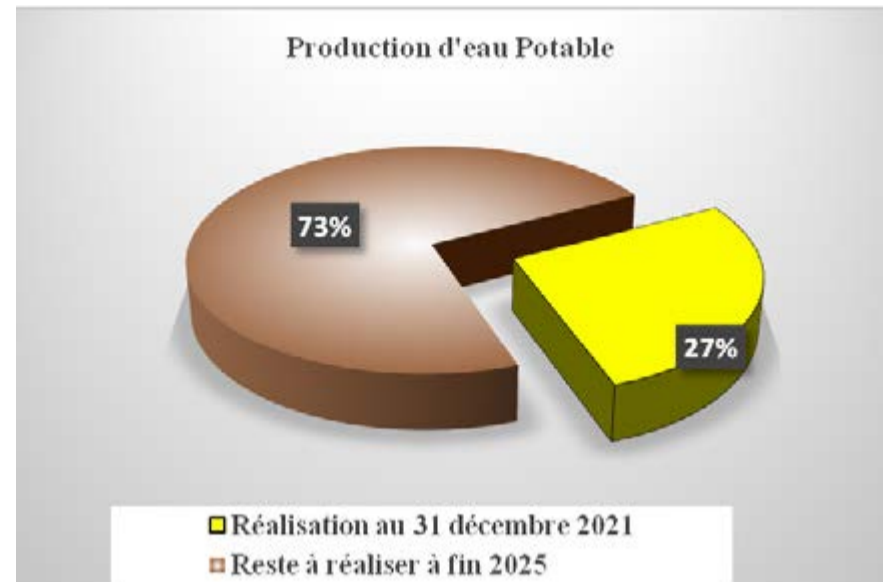
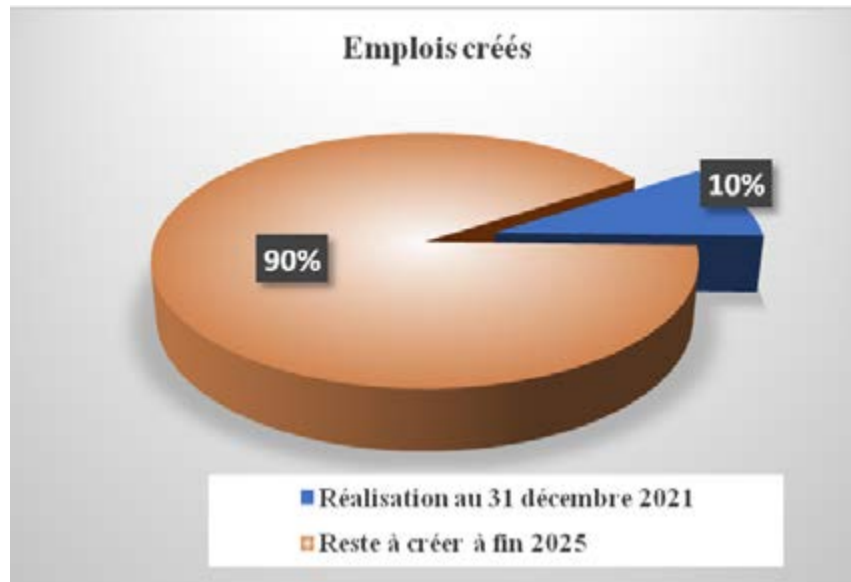
Sur l'exercice 2021, le montant total des engagements de la BOAD (Banque ouest-africaine de Développement) se chiffre à 439,4 Mds FCFA (669,8 M d'euros). Le secteur non marchand a bénéficié de près de 74% des engagements de 2021 (319,9 Mds de FCFA) contre 22 % pour le secteur privé (99,5 Mds de FCFA). Le secteur public marchand a bénéficié d'autour de 4 % (20 Mds de FCFA) des concours de l'institution.

Des résultats d'impacts de développement au 31 décembre 2021

Les financements de la Banque, en vue de l'atteinte des objectifs d'impacts escomptés dans son Plan stratégique 2021-2025 baptisé plan Djoliba en hommage au majestueux fleuve Niger qui irrigue l'UEMOA, ont permis d'avoir des premiers impacts au 31 décembre 2021.

La construction des équipements permet la production de 24 000 m³/jour d'eau potable au 31 décembre 2021 sur un objectif de 88 000 m³/jour supplémentaire d'eau potable à produire en moyenne.

L'action de la Banque a



Taux des réalisations en 2021 par rapport aux objectifs prévisionnels 2021- 2025 - Graphique : Koffi Dandonougbo (ID)

concouru à la création de 23 390 emplois en 2021 qui représentent 10 % des 240 000 emplois prévus à créer sur la période 2021- 2025. Elle a également concouru à mettre à disposition de la zone UEMOA, 67 Megawatts (MW) de capacité supplémentaire de production électrique sur une prévision de 380 MW pour améliorer le taux d'électrification et la desserte énergétique dans l'UEMOA à l'horizon 2025.

Dans le domaine de la production rizicole, des projets soutenus ont favorisé la production de 14 640 tonnes de riz en 2021 sur

l'objectif de 170 300 tonnes de riz sur la période 2021 à 2025.

Aussi, 2 117 hectares sur un objectif de 12 170 hectares de terres agricoles irriguées

sont aménagés.

La BOAD devra soutenir de 2021 à 2025, la construction de 12 700 km de routes pour faciliter le déplacement des populations et des biens à travers la région. Au 31

décembre 2021, 404 km ont été construites.

Institution cœur de cible du financement du développement des États membres de l'UEMOA,

la BOAD promeut un développement équilibré des États membres et contribue à l'intégration économique en Afrique de l'Ouest.

Joseph MB



IMAGINE DEMAIN

Bimensuel togolais d'information générale
Récipissé N° 0574/26/07/18/HAAC du 26 juillet 2018

Directeur de publication:
Tété B. MENSAH-BOBOE
boboejoseph@gmail.com
Tel : (+228) 79483748 / 93231786

Média-consultant:
Jean-François Pollet

Comité de Rédaction:
Joseph Mensah-Boboé
Cécile SOSSOU

Service commercial:
(+228) 70353590 /
93231786 / 79483748

Mise en page
SSIP
+228 99042009

Imprimerie
Light Print
Distribution
DAMALI Kossi
Tirage: 1000 exemplaires)

Contacts
Avepozo Ibomonou
Tél: (+228) 70353590 / 93231786

Secteur privé : L'AGET qui fête 15 ans était en Assemblée Générale ordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2022 de l'AGET (Association des Grandes Entreprises du Togo), une organisation patronale de grande envergure regroupant 74 entreprises des secteurs de l'industrie et des services, s'est tenue le vendredi 1er avril à Lomé.

Directeurs généraux et Représentants des entreprises se sont rassemblés à l'Hôtel Sarakawa pour l'Assemblée Générale de l'AGET (Association des Grandes Entreprises du Togo) le 1er avril dernier.

Jonas Daou, président de l'AGET a ouvert l'assemblée en présentant un tableau de l'environnement économique mondial, sous-régional et national. « Cette Assemblée Générale est un peu spéciale, parce que notre Association fête ses 15 ans cette année. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu et respecté du secteur privé par son poids, sa contribution aux recettes fiscales, et par le nombre d'emplois créés », a-t-il lancé. Le Président de l'Association



La table d'honneur, lors de l'AG

rappelle les activités menées en 2021 et remercie le Bureau Exécutif qui l'a « soutenu et accompagné » tout au long de l'année et l'ensemble des membres pour leur « disponibilité chaque fois qu'ils ont été sollicités pour apporter leurs contributions aux réflexions ».

Les participants à cette Assemblée générale, présents dans la salle ou par visioconférence, ont examiné et adopté à l'unanimité, le Procès-

verbal de la dernière Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2021 et ont voté le budget de l'année 2022.

Quatre nouveaux membres dans l'AGET, radiation ou suspension de deux autres

L'Assemblée Générale ordinaire a procédé à la ratification de l'adhésion des nouveaux membres. La PIA (Plateforme Industrielle d'Adétopé),

la NSCT (Nouvelle Société Cotonnière du Togo), le Groupe

Duval au Togo et l'IPNET-Institute of technologie font désormais partie de la famille des grandes entreprises. La PIA réalise un chiffre d'affaires de près de 634 millions FCFA en 2021. Inaugurée le 6 juin 2021, le parc industriel, qui compte 200 employés directs et 130 indirects est un vecteur de l'industrialisation du Togo et hub logistique tourné vers toute la sous-région. La PIA veut à terme désengorger le port autonome de Lomé.

Avec aujourd'hui, 41 salariés, IPNET EXPERTS SARL, fondée en juin 2003, et présente dans une dizaine de pays africains, était à sa création une Société à Responsabilité Limitée (SARL) avant de devenir une Société Anonyme en 2017. Spécialisée dans la fourniture de services informatiques, elle réalise en

2021 un total de chiffre d'affaires de 632 millions FCFA et ambitionne d'atteindre les 1 milliards de francs CFA cette année. Présent depuis 1974 au Togo, la NSCT, connue sous le nom de la Société Togolaise de Coton (SOTOCO) jusqu'en 2009, année où l'entreprise d'État muta en société d'économie mixte sous le nom de NSCT (Nouvelle Société Cotonnière du Togo). L'entreprise qui s'attèle au relèvement de la production de coton-graine est une filiale d'ARISE IIP, qui contrôle 55% de son capital depuis 2020. La NSCT

Elle réalise, fin 2020, un chiffre d'affaires de plus de 35 milliards 400 millions FCFA.

Le Togo est l'un des premiers pays d'implantation du Groupe Duval sur le continent Africain dans les années 2011. Avec ses 3 sociétés au Togo, le groupe réalise des activités de forages hydrauliques, de la prospection minière et géotechnique en Afrique de l'Ouest, des activités immobilières et est présent dans le développement de supermarchés et la gestion immobilière. Le Chiffre d'affaires moyen des activités de ses sociétés au Togo en



La table d'honneur, lors de l'AG

compte aujourd'hui, au 2020 est de 1,5 milliard de moins 2000 employés dont 360 directs et 1657 indirects. (Suite à la page 5)

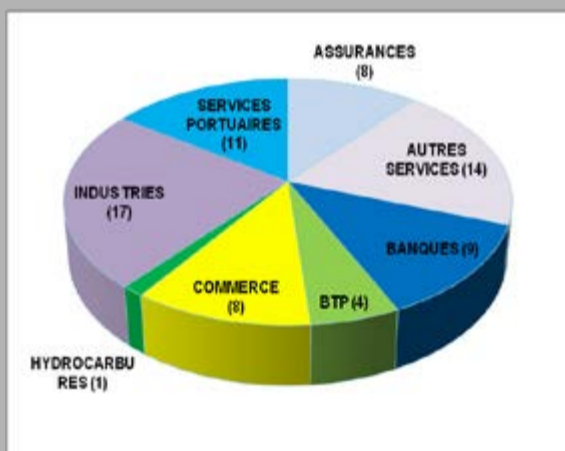


Vue partielle des participants

AGET, un acteur de poids de l'économie togolaise.

L'AGET est une association patronale représentant les grandes entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Acteur de poids dans l'économie togolaise, elle comptait en 2021 soixante-douze membres (72) dont 11 sociétés des services portuaires, 17 industries, 9 banques, 8 assurances, 8 entreprises de commerce, 4 dans les Bâtiments et Travaux publics (BTP), 1 dans l'hydrocarbure et 14 autres services. Avec la radiation d'un autre



Répartition des membres de l'AGET par secteur d'activité en 2021

et l'adhésion de quatre autres, l'AGET rassemble 74 membres en 2022.

En 2019, elle totalise un chiffre d'affaires de 1057 205 725 844 FCFA, une contribution aux recettes fiscales du pays de 110 milliards FCFA et comptait 12 307 employés directs. L'AGET promeut les entreprises togolaises et du Togo dans un environnement mondial dominé par la globalisation et une compétition accrue, soutient ses membres, stimule la liberté d'entreprendre ou l'entrepreneuriat et œuvre à une amélioration profonde du climat des affaires.

Le bureau de l'AGET

Depuis le 24 septembre 2020, le bureau Exécutif de l'AGET est composé des représentants suivants : Président : Jonas Daou (ZENER) ; Vice-Président : Charles Gafan (Groupe BOLLORE) ; Secrétaire Général : Jean-Marie Tessi (GTA Assurances), Trésorier Général : Souleymane Touré (ECOBANK-Togo).

Les membres conseillers sont :

- > **Conseiller-Economie numérique & Digitalisation** : Maryse Adotevi (DELOITTE) ;
- > **Conseiller- Agrobusiness & Alimentation** : Thomas Reynaud (SGMT) ;
- > **Conseiller-Transport logistique et ZES** : Sébastien Favier (R-LOGISTIC),
- > **Conseiller- Infrastructures et projets structurants** : Robin Testot-Ferry (SOGEA-SATOM),
- > **Conseiller- Energies, Environnement, Cadre de vie** : Frédéric Maupetit (TOTAL-Togo),
- > **Conseiller- Bancassurance, Commerce, Tourisme & Services** : Pascal Ermgods (CFAO Motors) ;
- > **Conseiller-Industries & Mines** : Eric Goullignac (CIMTOGO) ;
- > **Conseiller- Promotion de l'emploi, Formation & Finances publiques** : Marcelle Hage (NOUVELLES SOTOTOLES).

Le gouvernement consolide son partenariat avec le secteur privé.

Le Premier Ministre Madame, Tomegah-Dogbé Victoire, depuis sa prise de fonction, ne cesse de lancer une mobilisation en vue de la création d'une alliance forte entre le secteur privé et l'État. Le conseil de concertation État-secteur privé, institué par le Chef de l'État, qui rassemble d'importants acteurs publics et privés du pays, s'est réuni déjà quatre fois depuis l'an dernier. Le gouvernement veut redynamiser la création d'emplois, transformer structurellement l'économie du pays en s'appuyant sur le secteur privé.



Victoire Tomegah-Dogbé, Premier Ministre, jeudi 29 mars 2022

C'est une manière pour la cheffe du gouvernement, Victoire Tomegah-Dogbé d'apporter la preuve tangible que le Chef de l'État, son gouvernement et elle-même sont à l'écoute du secteur privé. Le jeudi 29 mars 2022, elle préside à l'Hôtel 2 Février, la réunion du conseil de concertation entre l'État et le secteur privé pour la quatrième fois depuis qu'elle a accédé à la primature. Première de l'année en cours, elle vient s'ajouter aux trois réunions du conseil de concertation État-secteur privé organisées en 2021.

La tenue de ces réunions répond aux dispositions du décret n° 2017-049/PR du 31 mars 2017 portant sur la création, l'attribution, l'organisation et le fonctionnement du comité de concertation entre l'État et le secteur privé. Ce comité est composé du conseil de concertation qui est l'organe de concertation entre l'État et le secteur privé, le comité technique de concertation, et le secrétariat exécutif. BaniabMoyeme, Directeur général de la Société Générale de 2015 à 2021 a été nommé, mercredi 16 mars 2022,

Secrétaire exécutif du comité technique du Comité de concertation État-Secteur privé.

En instituant le cadre de concertation entre l'État et le secteur privé, le Président de la République, Faure GNASSINGBE et le gouvernement d'alors, dirigée par Selom Klassou, espéraient renforcer la confiance mutuelle entre les deux parties et instaurer les conditions d'un dialogue permanent et fructueux.

Le décret prévoit l'organisation de la réunion du conseil de concertation une fois par trimestre et aussi souvent que besoin. Quant à la réunion du comité technique qui est l'organe technique de concertation entre l'État et le secteur privé, elle doit se tenir une fois tous les deux mois. Le décret prévoit également la mise en place de groupes de travail thématiques, à la demande des parties.

Le premier ministre, Victoire Tomegah-Dogbé, lors de sa première réunion du conseil de concertation, le 08 janvier 2021 a souligné combien ce cadre

d'échanges était important. « *Ma conviction profonde repose sur la nécessité de bâtir un secteur privé fort, capable de rivaliser avec les entreprises du continent* », a-t-elle déclaré. « *Il nous faut créer une alliance entre l'État et le secteur privé pour rendre notre pays attractif* » a-t-elle lancé. Ce n'était pas la première fois pour le Premier ministre d'appeler à la création d'une alliance entre l'État et le secteur privé. Elle l'avait déjà fait savoir à des organisations patronales qu'elle recevait les jours qui ont suivi sa nomination, et l'a clarifié sur sa page facebook, le lendemain de la 1re réunion du conseil de concertation

« *J'ai réitéré lors de cette réunion la nécessité de voir scellée, une alliance entre l'État et le secteur privé pour répondre aux préoccupations du secteur privé afin qu'il soit plus compétitif, plus résilient, et qu'il continue de jouer le rôle de moteur de création d'emplois; aller plus loin dans les réformes, et rendre l'environnement*

des affaires encore plus attractif dans notre pays; affronter ensemble les défis de plus en plus importants vis-à-vis de la crise sanitaire » avait souligné le Premier Ministre.

Coté secteur privé, des représentants, et surtout des présidents du Conseil National du Patronat (CNP), de l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET), de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), de la Chambre de Commerce Européenne au Togo (Eurocham), de l'Association des Femmes Cheffes d'Entreprises du Togo (AFCET), de l'Association des Petites et Moyennes Entreprises du Togo ont toujours répondu présents à ces réunions. L'ensemble des acteurs du secteur privé salue la tenue désormais régulière de cette réunion.

Lorsque le conseil de concertation s'est retrouvé la troisième fois, Jonas Daou, Président de l'AGET, a dit au Premier ministre qu'il se rappelle qu'elle s'est engagée

avec le secteur privé, à « *tisser une alliance forte entre le public et le privé* ». Et donc, disait-il, « *la tenue de ce 3e cadre de concertation est un signe de votre volonté d'avancer dans ce chantier et nous aimerions ensemble pouvoir poser des actes encore plus forts de sorte que les acteurs du secteur privé se retrouvent dans cette dynamique* ». « Il me semble que vous posez là, des jalons majeurs pour le développement du secteur privé, pour qu'il puisse jouer le rôle qui est le sien dans l'écosystème économique national et dans le développement » a-t-il poursuivi.

« *Pour nous, au niveau du secteur privé, ce genre de rencontres, au delà des thèmes que nous évoquons, donne de la valeur, à ce que nous sommes et à ce que nous faisons. Au même moment, ça donne des exemples aux jeunes à qui il est de plus en plus demandé de promouvoir l'auto-emploi et de s'investir dans le secteur privé* » arguait le Président de l'AGET.

Diverses personnalités sont membres du conseil de concertation et participent à ces rencontres animées par la ministre de la promotion de l'Investissement, Kayi MIVEDOR, au cours desquelles, interviennent Kodjo ADEDZE le ministre du Commerce, Secteur privé et de la Consommation locale, et bon nombre de leurs collègues.

Le premier ministre, Victoire Tomegah-Dogbé, n'hésite pas elle-même à engager des discussions et à solliciter directement des éclaircissements précis à tel ou tel ministre sur des

préoccupations évoquées par le secteur privé. Les échanges, qui se font sur un ton franc et direct, sont des occasions pour le secteur privé d'exposer ses préoccupations, et de confronter ses positions avec celles du gouvernement.

La toute première réunion du conseil de concertation a été l'occasion pour le gouvernement, de partager les enjeux de sa feuille de route 2020-2025 avec le secteur privé. Dr Edoh Kossi Aménounvé, Directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) y avait participé. En juin 2021, l'État et le secteur privé se sont concertés sur la relance post Covid. A cette seconde réunion était invité, le Professeur Carlos Lopes, économiste de renom. La troisième réunion, tenue le jeudi 4 novembre 2021, autour du thème « *Les pratiques de concurrence déloyale au Togo : impacts, dispositifs réglementaires et opérationnels de lutte contre les importations frauduleuses au Togo* » a permis d'analyser les impacts des importations frauduleuses et les mesures nécessaires pour freiner le fléau qui gangrène l'économie nationale. La première réunion du conseil de concertation de l'année 2022 s'est déroulée autour du thème « *Faire de la ZLECAf, un levier pour la transformation structurelle de l'économie togolaise* ».

Les thèmes à débattre ne manquent pas. Les défis sont nombreux, mais ne sont pas insurmontables pour faire un secteur privé togolais plus compétitif.

Cécile Sossou

Suite de la page 4

L'Assemblée Générale de l'AGET radie par contre la Société Colas qui a quitté le Togo et suspend la société GRANUTOGO à la demande de ses dirigeants.

Une année 2021 riche en réalisations

L'assemblée générale a également approuvé les rapports, moral et d'activités lus par le Directeur Exécutif de l'AGET, Jean-Yves

Le Paulmier, puis financier présenté par le Trésorier Général, Souleymane Toure, et des auditeurs de l'AGET présenté par la BIA (Banque Internationale pour l'Afrique- TOGO).

Le Directeur Exécutif de l'Association a précisé que les douze mois d'activités ont été aussi riches. « *Il y a eu beaucoup de travail, des sollicitations du Gouvernement, ce qui a amené l'AGET à échanger dans les différents cadres, sur les*

thématiques diverses relatives à la vie des entreprises », se félicite Jean-Yves Le Paulmier.

Les activités de l'AGET en 2021 tournaient autour de 3 axes : la promotion de l'AGET sur le plan national, sous régional et international, la promotion et valorisation de l'emploi des jeunes et autres activités RSE, la contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires au Togo.

L'AGET devra poursuivre son internationalisation à travers de nouveaux partenariats avec des organisations syndicales, comme les accords signés avec le CIAN (Conseil français des Investisseurs en Afrique) et la CNES (Confédération des Employeurs du Sénégal).

En termes de réalisations, M. Le Paulmier a souligné entre autres, aussi la mobilisation des membres pour le mentoring des jeunes

entrepreneurs dans le cadre des travaux du Haut conseil pour l'Emploi des jeunes, l'appui financier au programme de cantines scolaires, la contribution de l'AGET au nouveau code de travail à travers diverses propositions concrètes, la poursuite des réflexions pour l'amélioration du climat des affaires, la participation de l'AGET au colloque de Lomé sur l'ECO en mai 2021.

Joseph MB

« CORIS MONEY » pour plus d'inclusion financière.

Coris Bank International se distinguera parmi les banques présentes au Togo avec sa banque digitale, Coris Money. Plus qu'une solution de Mobile Money, Coris Money est une véritable plateforme de services financiers complets.

CORIS MONEY est un porte-monnaie électronique qui permet de transférer de l'argent et de régler des factures avec un simple téléphone smartphone (mobile), une tablette, un ordinateur ou une borne tactile GAB/DAB, TPE, et sans avoir à ouvrir un compte bancaire. Les services de Coris Money

comprennent entre autres, le paiement de factures, de biens et services, la recharge de crédit téléphonique, l'achat de crédit d'énergie électrique prépayé (Cash power) ainsi que le paiement de taxes et impôts.

Le déploiement de la Banque digitale s'appuiera sur un réseau de distribution avec des points de ventes auprès desquels les clients peuvent ouvrir leurs comptes Coris Money.

En plus des services de Mobile Money, CORIS MONEY donne aussi accès à des services bancaires tels que le crédit, l'épargne, le dépôt à terme et les dépôts sur compte bancaire, via



Un visuel d'annonce pour Coris Money sur la page facebook de Coris Bank Togo

son application de Mobile banking. faire de la digitalisation une priorité lui permet d'offrir davantage des produits et services de qualité et de

La volonté de la banque de services de qualité et de

proximité à sa clientèle. Avec Coris Money, Coris Bank International innove dans un pays où il existe un potentiel énorme d'adoption de solution de paiement mobile.

Une étude réalisée en 2018 dans six pays d'Afrique francophone (Bénin, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali et RDC) par Microsave Consulting, un cabinet international de conseil en inclusion financière, économique et sociale, a révélé une importante progression de l'inclusion financière enregistrée par ces États, avec le Togo en tête de classement. Selon la Banque Mondiale, 45 % de la population active au Togo

était inclut financièrement en 2017, et 31 % de cette population avait réalisé un paiement digital, élément important de l'inclusion financière.

Le Togo a beaucoup avancé dans l'adoption des solutions financières numériques comparativement à d'autres pays de la sous région. Certains services administratifs ont inclus des solutions de paiements électroniques dans leur fonctionnement.

Coris Money a été lancé Burkina Faso en novembre 2018 et sera lancé au Togo au cours du second trimestre de cette année.

Imagine Demain

La « Soirée Amazone » à « IOKA HOTEL & SUITES », une soirée débat-rencontre qui fait la part belle aux femmes.

Sur le magnifique toit-terrasse, perché au 11e étage de l'immeuble « IOKA HOTEL & SUITES », au centre-ville de Lomé, s'est tenue le jeudi 24 mars, la première soirée « Amazone ». Un moment riche et constructif autour du thème du « harcèlement en milieu professionnel »

Les responsables d'IOKA CONNECTS se félicitent du succès de la première édition de la soirée « Amazone », dédiée aux femmes et au partage des expériences sur des thèmes les concernant.

Jeudi 24mars, la soirée réunissait beaucoup de femmes bien sûr, des hommes aussi, des intellectuels, des entrepreneurs, cadres d'entreprises, leaders d'opinion.

Les débats, modérés par Océane CODJIA, présentatrice de télé, réunissaient trois chefs d'entreprises : Dani AKAKPO, Directrice générale de la société TAAL-SA, Présidente de l'Association des professionnels des compagnies de navigation



La soirée Amazone s'est déroulée sur le toit-terrasse de « IOKA HOTEL & SUITES »

et consignation de navires Deladem SODATONOU, au Togo (NAVITOGO) ; Directrice de la société

ANAÏS Concept et Grace NSOTA, Directrice générale GOZEM Togo.

Par ailleurs de nombreux expériences et témoignages ont été partagés. « Il faut rappeler que les jeunes filles et les femmes sont celles qui subissent le plus le harcèlement sexuel, mais on n'oublie souvent de marteler que les jeunes garçons et les hommes sont également victimes de harcèlement sexuel, dans les foyers, dans le milieu scolaire et professionnel », estime Kayi

Dogbé, juriste, citoyenne engagée qui se bat pour le droit des femmes et des jeunes filles vulnérables et soutient l'entreprenariat des jeunes au Togo.

Selon Francis AGBADO, le Président Directeur Général de l'hôtel « IOKA HOTEL & SUITES », « une fois par mois, il y aura une plateforme qui sera ouverte pour permettre à la gente féminine de s'exprimer ».

Cecile Sossou

Secteur privé et Etat s'unissent pour mettre en œuvre la ZLECAF.

Alors qu'elle présidait la première réunion du conseil de concertation Etat-Secteur privé, cette année, le Premier Ministre a appelé à la mobilisation de tous pour s'emparer des opportunités qu'offrirait la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui unira tout le continent dans un même marché commercial.

La ZLECAF représente un marché de 1,2 milliard de consommateurs. Elle est la deuxième plus vaste zone de libre-échange à voir le jour depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), après le Partenariat régional économique global en Asie et dans le Pacifique. C'est dire l'importance pour les entreprises togolaises de se préparer à investir dans ce marché et y prendre pleinement leur place.

pour bénéficier des opportunités de la ZLECAF, avec 66% des exportations togolaises vers la CEDEAO » constatait Komi Tsowou, économiste au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) devant un parterre de représentants de l'Etat et du Secteur privé, réunis le 29 mars à l'Hôtel 2 Février, lors d'une réunion de concertation Etat-Secteur privé organisée autour du thème « Faire de la ZLECAF, un levier pour la transformation



Vue partielle des participants à la 1ère réunion de concertation état-secteur privé de l'année 2022

structurelle de l'économie de dépasser ses marchés (Communauté économique des togolaise ». Le pays ambitionne traditionnels de la CEDEAO États de l'Afrique de l'Ouest)

grâce à son rôle de hub régional de transport maritime et aérien, et de hub financier. Il a suggéré des chaînes de valeur sur lesquelles le Togo peut se positionner dans sa stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF.

Kodzo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale, a ensuite présenté les opportunités et contraintes dans la mise en œuvre de la ZLECAF. Quant au représentant du secteur privé, Jonas Daou, Président de l'AGET (Association des Grandes Entreprises du Togo), il a développé la stratégie des entreprises togolaises pour s'approprier les nouveaux marchés. (Suite à la page 7)

« Le Togo se positionne déjà

ENTRETIEN/Komi Tsowou, économiste et expert sur les questions du commerce, d'intégration régionale et du développement :

« La zone de libre-échange africaine accentuera la compétition dans le secteur privé mais demeure source d'opportunités pour les économies africaines. »

Conseiller auprès du Centre régional du Programme des Nations Unies pour le Développement - Afrique à Addis-Abeba en Éthiopie, Komi Tsowou, qui prenait part à la réunion de concertation état- secteur privé le 29 mars à Lomé, évoque les enjeux de la zone de libre-échange et ses répercussions sur le Togo.

Imagine Demain :Quelle est l'idée forte portée par la future ZLECAF?



Komi Tsowou le 29 mars à l'Hôtel 2 février

Komi Tsowou: La ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine) vise à créer un marché unique africain pour les produits et services africains c'est-à-dire un marché intégré par une élimination progressive sur tout le continent, des droits de douane sur les marchandises provenant des pays de la ZLECAF. L'idée est d'ouvrir les marchés africains aux marchandises transformées sur, et les services issus du continent.

Que permettra une telle libéralisation des marchés ?

Beaucoup de pays africains ont des économies de taille trop réduite qui ne permettent pas à leurs entreprises, qu'elles soient grandes ou PME (Petites et Moyennes Entreprises) de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle dans leur structure

de production. En ouvrant davantage les marchés africains, on décloisonne les économies et ouvre la totalité du continent aux entreprises africaines.

Le risque cependant, surtout pour des économies à taille relativement réduites comme le Togo est de voir ses entreprises concurrencées et asphyxiées sur les marchés par d'autres entreprises africaines. Il faut donc vraiment que les économies comme le Togo se préparent ainsi que son secteur privé. C'est pourquoi cette concertation (réunion du conseil de concertation entre l'Etat et le Secteur privé), présidée au plus haut niveau au sommet de l'État par Madame le Premier Ministre, va renforcer la confiance des entrepreneurs pour qu'ils puissent bénéficier de ce nouveau marché.

Le libre marché va accentuer la compétition dans le secteur privé. Il va donc falloir renforcer la compétitivité des chaînes de production du secteur privé. Comment le faire ? Et avec quelle aide du gouvernement ? Ce sont des questions débattues lors de la réunion du conseil de concertation.

Le Togo doit également se préparer au niveau institutionnel. Le Gouvernement développe déjà des stratégies pour mettre en œuvre la ZLECAF. Il va falloir s'assurer que ses stratégies répondent aux inquiétudes du secteur privé et aide celui-ci à tirer parti de la zone de libre-échange. Comment réduire les coûts des facteurs de production pour le secteur privé ? Quelle est par exemple l'incidence

des coûts de l'énergie, ce sont encore des questions abordées lors de la réunion. Bien évidemment, tout ne peut pas se faire en un jour. Il y aura des efforts, des discussions intenses afin de renforcer la compétitivité de l'économie togolaise.

Quels sont les atouts de l'économie togolaise pour réussir la ZLECAF ?

Il y en a plusieurs. Le Togo dispose de l'un des ports les plus efficaces de la côte ouest. Le Togo peut ainsi se positionner comme un hub logistique dans le cadre de ce marché unique. Il peut se positionner aussi comme un hub financier et un hub de production dans la transformation de certains produits.

La Plateforme Industrielle

d'Adécopé constitue une zone industrielle intégrée où le pays va produire ou transformer les produits à base de coton et textile entre autres. Le Togo peut se positionner sur des segments spécifiques des chaînes de valeur des produits agro-alimentaires tels que les huiles comestibles.

De plus, le Togo est proche de gros marchés comme celui du Nigeria. Il peut attirer des investissements, transformer des produits sur son territoire qui pourront être destinés aux grosses économies africaines. Il va falloir aller chercher surtout des marchés au-delà de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Encore faut-il identifier les secteurs prioritaires.

Il y a certains secteurs déjà identifiés que sont l'agro-industriel, les services, les mines avec comme projet, la transformation du phosphate en engrais. Voilà un certain nombre d'atouts que le Togo pourrait éventuellement utiliser pour bien se positionner dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF.

Où en est-on dans la mise en place de la ZLECAF ?

La mise en place d'une zone de libre échange est un processus. Il faut d'abord finaliser toutes les négociations notamment celles sur les règles d'origines. Il s'agit de définir à quel point un produit doit avoir été

transformé pour bénéficier des avantages tarifaires dans le cadre de cette zone. Il y a énormément de produits dont les règles d'origine ont été finalisées. Il reste à définir des règles pour quelques autres produits avant que les échanges ne démarrent effectivement. Il y a aussi un certain nombre de réformes, que sont en train de faire les pays, notamment, sur les levées tarifaires. Il n'est pas question de se décourager, mais de continuer les discussions entre secteur privé et les autorités gouvernementales afin de s'assurer d'une mise en œuvre inclusive de cet accord.

Au niveau du PNUD, nous sommes aussi disposés à accompagner l'état togolais dans la mise en œuvre de la ZLECAF, et à appuyer les PME notamment dans leurs quêtes d'accès aux marchés continentaux.

Quand verrons-nous la mise en œuvre effective de la zone ?

Il n'y a pas de délai spécifique. Certains pays sont prêts. Au fur et à mesure que des pays sont prêts sur certains produits, la mise en œuvre de l'accord commence. D'autres pays sont en train d'identifier les marchés opportuns aujourd'hui pour exporter ou importer dans le cadre de la ZLECAF.

Propos recueillis par Joseph Mensah-Boebo

Suite de la page 6

« La guerre récente entre l'Ukraine et la Russie et les conséquences qui en découlent démontrent à suffisance le besoin d'une industrialisation de l'Afrique qui lui donnera l'opportunité de sortir de la dépendance », a encore souligné M. Daou qui appelle à l'amélioration continue du cadre des investissements au Togo.

Les représentants de

l'Etat et du Secteur privé se rejoignent sur la nécessité de renforcer leur partenariat, renforcer le hub logistique du Togo, stimuler l'éclosion des champions nationaux destinés à devenir des acteurs régionaux voire internationaux et de promouvoir une diplomatie économie du Togo en dotant les ambassades de conseiller

économique et de chargés de commerce, la création d'une agence de promotion à l'export.

Instrument de libéralisation du commerce sur le continent africain, la ZLECAF ambitionne de consolider et de libéraliser le commerce des marchandises, des services et plus en Afrique. L'accord prévoit une suppression

des droits de douane pour 90% des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins avancés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7% des lignes tarifaires.

« Nous retiendrons de cette session, a conclut la Cheffe du gouvernement,

Victoire Dogbé, qu'il convient de renforcer le cadre institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre de la ZLECAF en recherchant plus d'efficacité, plus d'agilité.

Nous devons accélérer le développement de stratégies de mise en œuvre des chaînes de valeur en lien avec les priorités de notre feuille de route gouvernementale et la stratégie nationale ZLECAF

en tenant compte des secteurs à fort potentiel tels que, l'agro-industrie, les minerais, le textile, les services. Nous devons stimuler l'éclosion des champions nationaux, renforcer la diplomatie économique pour la mettre au service de notre économie, de nos ambitions. »

Faisons le simplement **EN LIGNE**

avec **DIMANA**

DIMANA, la nouvelle plateforme digitale de DECLARATION, de PAIEMENT et de DEMANDE DE SERVICES en ligne de l'OTR

Gérez en ligne, à partir d'un terminal connecté, où que vous soyez et en temps réel : toutes procédures et démarches fiscales ; suivi et gestion des dossiers, demande de la carte d'immatriculation fiscale, de quitus ou tout autre document fiscal, demande de facilité de paiement...

L'OTR n'est plus seulement votre allié dans votre engagement citoyen et votre contribution à l'édification du bien commun, il est aussi votre conseiller, votre compagnon de tous les jours grâce à sa plateforme digitale DIMANA.

Pour vous et pour tous, faisons le simplement en ligne.

<https://dimana.otr.tg>

